

Titre : Congrès international des cercles populaires

Auteur : Exposition universelle. 1889. Paris

Mots-clés : Exposition universelle (1889 ; Paris) ; Clubs*Europe*19e siècle*Congrès

Description : 1 vol. (20 p.) ; 24 cm

Adresse : Paris : Imprimerie nationale, 1889

Cote de l'exemplaire : CNAM 8 Xae 330-12

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE330.12>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE

ET DES COLONIES.

77-12.
8^e Xac 330-12

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES CERCLES POPULAIRES,

À PARIS LES 11 ET 12 JUILLET 1889,

AU CERCLE POPULAIRE DE L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(ESPLANADE DES INVALIDES).



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIX.

8° Xar 330 - 12

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DES COLONIES.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES CERCLES POPULAIRES,

À PARIS LES 11 ET 12 JUILLET 1889,

AU CERCLE POPULAIRE DE L'EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(ESPLANADE DES INVALIDES).



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXIX.

COMITÉ D'ORGANISATION

INSTITUÉ PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27 FÉVRIER 1889.

PRÉSIDENT.

M. SIEGFRIED (Jules), député, vice-président du groupe de l'Économie sociale à l'Exposition de 1889, président de la XI^e section.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. LYONNAIS, député, président de la III^e section de l'exposition d'Économie sociale.
PUAUX (Frank), vice-président de la XII^e section de l'exposition d'Économie sociale.

SECRÉTAIRE.

M. LAMI (E.-O.), secrétaire du groupe de l'Économie sociale à l'Exposition de 1889, président de la XII^e section.

TRÉSORIER.

M. MOZET, vice-président de la III^e section de l'exposition d'Économie sociale.

MEMBRES DU COMITÉ.

MM.

BOUSSENOT, secrétaire de la Chambre syndicale de la gravure.
DONNAT (Léon), conseiller municipal de Paris.
DUCRET, président de la Chambre syndicale des industries diverses.
FAURE (Fernand), député.
LIMOUSIN (Ch.-M.), publiciste.
MAZE (H.), sénateur, directeur de la *Revue des institutions de prévoyance*.
MUZET, conseiller municipal de Paris, président de l'Union nationale des Chambres syndicales.
PASSY (Frédéric), député.
PETIT (Eugène), membre de la Société d'Économie politique, secrétaire de la *Revue des institutions de prévoyance*.
RAFFALOVICH, publiciste.
RÉMAURY, ingénieur.
RICARD, député.
ROBERT (Charles), ancien conseiller d'État, président de la II^e section de l'exposition d'Économie sociale.
SOUCHET, rédacteur en chef du *Denis Papin*.
VEYSSIER, délégué de l'Union des chambres syndicales ouvrières.



COMITÉ DE PATRONAGE.

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

M. HODGSON PRATT, président des Working men's club and Institutes union (Angleterre).

MEMBRES DU COMITÉ.

MM.

ANDRIMONT (Léon d'), membre de la Chambre des représentants, président de la Fédération des banques populaires de Belgique (Belgique).

BOVET (Alfred), manufacturier à Valentigney (Doubs).

BUCQUET (Paul), ancien inspecteur général des établissements de bienfaisance.

BESSELIBRE (Ch.), manufacturier à Maromme (Seine-Inférieure).

DENT (J.-J.), secrétaire général des Working men's club (Angleterre).

DEQUENNE, gérant de l'Association du familistère de Guise (Aisne).

FALLOT, pasteur, président de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales.

FAVRE (Gustave), ancien président du cercle mulhousien, à Lœrrach (Bade).

LALANCE (Aug.), ancien manufacturier, à Pfäffstatt (Alsace).

LAVELEYE (Émile de), professeur à l'Université de Liège, membre correspondant de l'Institut (Belgique).

MOYNIER (G.), président de la Société d'utilité publique de Genève (Suisse).

POWDERLY, grand maître de l'ordre des Chevaliers du travail (États-Unis).

PIAT (Alb.), fondeur-mécanicien, à Paris.

SAUTTER (Louis), industriel, à Paris.

STEINHEIL, ancien député, manufacturier à Rothau (Alsace).

TAYLER (S.-S.), président du conseil d'administration des Working men's club (Angleterre).

PROGRAMME DU CONGRÈS.

I. Les cercles populaires; leur origine, leur utilité.

Rapporteur : M. F. PUAX.

II. De la création, de l'organisation, du fonctionnement des cercles populaires.

Rapporteur : M. HODGSON PRATT.

III. De l'utilité d'une société centrale de propagande et d'organisation des cercles populaires.

Rapporteur : M. G.-M. LIMOUSIN.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES CERCLES POPULAIRES.

COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX.

PREMIÈRE JOURNÉE.

Le Congrès a tenu ses séances les 11 et 12 juillet 1889, sous la présidence de M. Jules SIEGFRIED, député de la Seine-Inférieure, ayant à ses côtés M. HODGSON PRATT, président d'honneur, et MM. LYONNAIS et Frank PUAX, vice-présidents, E.-O. LAMI, secrétaire, MOZET, trésorier.

M. LE PRÉSIDENT, en ouvrant la séance, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

L'exposition d'Économie sociale que résume ce qui a été fait en faveur des classes laborieuses, dans les principaux pays, et qui présente un intérêt considérable pour tous ceux qui s'occupent de l'amélioration des conditions sociales, comprend une section spéciale pour les cercles populaires, la récréation et les jeux.

On a pensé que le meilleur moyen de montrer ce qui a été fait et ce qu'il est possible de faire dans cet ordre d'idées était de construire un spécimen de cercle populaire, et c'est ainsi que nous nous trouvons réunis dans ce joli bâtiment, où la place de notre Congrès était tout indiquée.

Le complément naturel de cette exposition, que nous visiterons tout à l'heure si vous le voulez bien, était un *Congrès* dans lequel on discuterait l'utilité de ces cercles, leur organisation et leur fonctionnement, enfin les meilleurs moyens de provoquer la création d'œuvres semblables.

Les cercles populaires, Messieurs, doivent avoir pour but de développer le bien-être *social, moral et matériel* des travailleurs.

Ils sont destinés non seulement aux ouvriers, mais aux employés, aux commerçants et surtout aux jeunes gens.

Occupés pendant la plus grande partie de la journée à des travaux le plus souvent arides et pénibles, ouvriers et employés ne trouvent dans bien des cas en rentrant chez eux qu'un intérieur peu attrayant.

Faut-il s'étonner s'ils désirent chercher ailleurs quelque distraction ?

Et si le cabaret recrute tant de clients, à quelle cause l'attribuer, sinon dans le plus grand nombre de cas à ce besoin presque instinctif qu'éprouve l'homme fatigué, de rencontrer des amis et de se distraire avec eux ?

Je n'ai pas à parler ici des dangers du cabaret, le sujet est trop connu,

a.

---••(6)••---

mieux vaut montrer que rien ne peut combattre d'une manière plus efficace ses pernicieuses influences que l'organisation sérieuse des cercles populaires.

De longue date déjà, les Anglais comme les Américains ont prouvé par des expériences répétées la justesse de cette thèse.

Au local généralement malsain, chargé de vapeurs alcooliques, où se débitent des boissons trop souvent frelatées, ils ont opposé l'appartement simple, confortable, bien éclairé, d'où est bannie sévèrement toute liqueur nuisible.

L'hygiène a conquis une place trop grande dans les préoccupations des économistes modernes pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ces avantages, mais n'est-il pas aisément de voir que de tels cercles ne peuvent que favoriser les rapports entre les différentes classes de la société et établir entre elles cette sympathie mutuelle et ces relations amicales qui sont si désirables ?

On a dit des choses bien éloquentes sur le principe d'association et sur son utilité, mais comment faciliter son application ?

La création des cercles populaires répond à cette question de la manière la plus sérieuse.

Ils peuvent, ils doivent en effet devenir un centre d'association, le point de départ tout naturel des sociétés de secours mutuels, des associations pour la construction de maisons à bon marché, des sociétés coopératives de consommation ou de production, des caisses de prévoyance ou de retraite.

Ils sont donc avant tout une œuvre sociale et un moyen d'action individuelle, en même temps qu'une occasion de rapprochement entre les hommes, qui sont tous solidaires les uns des autres.

Instruire, moraliser, procurer les moyens d'améliorer son sort, grouper les forces par l'association et la solidarité, voilà le but des cercles populaires, mais pour favoriser leur réussite il convient de faire une large part à la récréation.

Il faut les rendre attrayants, ils doivent comprendre, à côté de salles de lecture et de bibliothèques, des salles de jeux, de gymnastique, de billard, et il convient d'y organiser, principalement le dimanche, de petites réunions musicales ou dramatiques, auxquelles tous les membres de la famille puissent assister.

Nous aurons à rechercher ensemble, Messieurs, les meilleurs moyens de réaliser notre but philanthropique, nous examinerons ce qui se fait dans tous les pays, nous tâcherons de dégager les meilleures solutions, et je ne doute pas que nous arrivions, par nos travaux et nos discussions, à faire faire un pas de plus à cette question si intéressante.

En vous remerciant, Messieurs, d'avoir répondu à notre appel, vous me permettrez de souhaiter tout particulièrement la bienvenue aux membres étrangers, et notamment à M. Hodgson Pratt, l'éminent président de l'Union des cercles d'ouvriers anglais. (*Applaudissements.*)

M. LE SECRÉTAIRE donne ensuite lecture de plusieurs lettres de membres adhérents, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

M. LARRAN exprime tous les regrets de M. Veyssier de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès, son état de santé ne le permettant pas.

M. HODGSON PRATT traduit, en le résumant, le discours de M. Siegfried pour les membres anglais et américains présents au Congrès.

Il fera de même pour toutes les communications d'une certaine importance.
M. Gustave Favre fait au Congrès la communication qui suit :

« Vous voudrez bien, Messieurs, me permettre de vous lire les quelques notes suivantes qui m'ont été dictées par l'expérience que j'ai acquise dans la question des Cercles qui nous occupe.

« Quand, en 1868, notre compatriote, M. Jules Siegfried, nous fit, à Mulhouse, le don généreux d'une somme de 100,000 francs pour la création d'un Cercle ouvrier, à l'instar de ceux qu'il avait vu fonctionner en Angleterre, nous étudiâmes avec lui les moyens à employer pour parvenir à atteindre le but qu'il se proposait, qui était le bien-être social, matériel et moral des travailleurs, et nous arrivâmes à la conclusion qu'il fallait créer, non le Cercle purement ouvrier, mais le Cercle populaire, c'est-à-dire une association ayant pour but le rapprochement des différentes classes de citoyens, en procurant aux habitants de la ville de Mulhouse en général, et principalement aux ouvriers, artisans et employés de commerce, un centre de réunion où chaque adhérent pût trouver à se récréer et à s'instruire dans ses heures de loisir.

« En effet, il importe, dans l'intérêt général de la société, que les différentes classes de citoyens se rapprochent, afin de se mieux connaître, et de voir s'effacer des traces fâcheuses de préjugés et de méfiance qui peuvent exister entre elles. Chacun n'a qu'à gagner à ce mélange, où l'on apprend à s'apprécier plus sainement et à se juger avec plus d'impartialité et de justice.

« Il n'est pas bon d'isoler la classe ouvrière et de la laisser ainsi, dans sa crédulité, exposée à devenir la proie facile des mauvais journaux qui sèment la discorde entre les classes, et des politiciens sans scrupules, qui s'inquiètent fort peu de son bonheur, et ne songent aux masses laborieuses qu'avec la pensée de s'en servir pour satisfaire leur ambition.

« L'ouvrier qui n'est pas mal conseillé sait généralement reconnaître qu'il a tout avantage à rester le collaborateur, l'ami de son chef, plutôt que de se constituer son adversaire, son ennemi jaloux, comme si le bonheur du subordonné ne pouvait résulter que de l'amoindrissement de son patron.

« Les chefs de nos grandes industries sont astreints, de nos jours surtout, à des efforts inouïs, mêlés de bien des soucis, et la responsabilité qui pèse sur eux n'est que rarement et faiblement compensée par la félicité que l'on croit voir régner dans leur maison, et qui souvent est plus apparente que réelle.

« Peu d'ouvriers se font une idée juste de cette question; nous en avons vu cependant qui se rendaient parfaitement compte qu'il peut y avoir autant de bonheur réel pour le simple ouvrier, honnête et consciencieux, que pour le patron le plus enrichi.

« On compte un bon nombre de nos grands industriels et de nos grands négociants, qui ont commencé par être ouvriers, ou étaient fils d'ouvriers ayant reçu une bonne éducation et de bons exemples. Ce n'est certainement pas parmi les fauteurs de grèves et de désordre et au milieu des hanteurs de réunions publiques qu'ils se sont trouvés. Pour faire leur chemin, ils ne se sont pas préoccupés du règlement, par des tiers, de cette soi-disant question sociale qui fait l'objet de tant de discussions; ils se sont chargés de la résoudre eux-mêmes par leur travail, leur intelligence et leur esprit d'ordre.

« Nos cercles populaires de fusion peuvent certainement contribuer à aug-

menter le nombre de ces travailleurs à bons sentiments, à idées saines, et contribuer aussi à augmenter, chez les patrons, l'intérêt qu'ils doivent prendre au bonheur matériel et moral des personnes qu'ils occupent dans leurs entreprises.

« Dans le Cercle que nous avons créé, les travailleurs de condition modeste étaient l'élément généralement dominant et la multiplicité du genre des récréations permettait à la classe des patrons de se réserver pour certaines circonstances et de ne pas être une gêne dans les réunions, où il était à désirer que les ouvriers et leurs familles se sentissent entièrement à leur aise.

« L'élément ouvrier a toujours dominé dans notre syndicat des commissaires qui était élu chaque année en assemblée générale, et qui, avec les sections ou sociétés particulières du Cercle, formait l'âme de l'association. On n'a eu qu'à se louer de l'esprit d'ordre et de la sagesse qui régnaient dans cette assemblée directrice de l'institution.

« Le Comité supérieur n'intervenait que comme contrôle et conseil.

« Chacun figurait au même titre et aux mêmes conditions d'admission et de cotisation dans l'association. Cette cotisation, qui était minime, suffisait au budget principal de l'œuvre; mais la bonne volonté et la générosité des favorisés de la fortune avaient l'occasion de se manifester et se manifestaient en maintes circonstances et de différentes manières. Nos deux locaux ont été entièrement payés par des dons; des cotisations de membres associés de sections, souvent bien plus importantes que la cotisation du Cercle même,aidaient puissamment à la bonne marche de nos neuf sociétés particulières de musique, gymnastique, etc.; enfin, les budgets de nos nombreuses fêtes de bienfaisance et autres étaient toujours couverts en dehors du budget principal.

« Depuis l'origine de notre Cercle, il n'y a jamais eu le moindre désordre à regretter. Tous, et particulièrement les commissaires, usaient de la liberté qui leur était accordée pour remplir leurs devoirs de la manière la plus louable. Le Comité a toujours été écouté dans ses recommandations de modération, et n'a eu que bien rarement à faire preuve de fermeté pour résister à des entraînements intempestifs. L'ordre et la discipline, sans lesquels il ne peut y avoir de corps bien organisé, n'ont cessé de régner dans les différentes sections, et on n'a eu qu'à se féliciter du développement des sentiments de fraternité et de solidarité entre les membres de conditions si diverses du Cercle mulhousien.

« Je ne m'arrêterai pas aux détails de l'organisation et de l'administration de l'œuvre, que vous trouverez relatés dans la brochure qui se trouve ici à votre disposition avec tous les plans et règlements de l'institution; mais après plus de quinze années d'existence, je crois pouvoir vous déclarer que nous avons pleinement réussi dans la tâche que nous avions entreprise et que nous avons obtenu des résultats sérieux en organisant, administrant et développant l'œuvre d'éducation physique et morale de notre Cercle, dans un esprit de fusion et de rapprochement des différentes classes de citoyens, sans distinction de position et de religion, et fondé une institution d'économie sociale bien entendue, qui a servi et continuera, nous l'espérons, à servir de type à beaucoup d'autres associations du même genre. Je viens en conséquence, Messieurs, vous demander de bien vouloir voter la résolution suivante :

« Dans l'intérêt général, les cercles populaires créés dans un esprit de fusion et de rapprochement des différentes classes de citoyens, sans distinction de situation sociale, doivent être recommandés de préférence aux cercles composés uniquement d'ouvriers. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Favre de son intéressante communication; le Congrès aura à se prononcer dans la prochaine réunion sur la résolution qu'il propose.

M. Frank PUAUX, rapporteur de la première question : *Les Cercles populaires, leur origine et leur utilité*, lit son rapport.

M. F. PUAUX fait l'historique de la question, qui depuis longtemps préoccupe les véritables amis des classes ouvrières ; il rappelle que c'est en Angleterre que le mouvement a pris naissance en 1825 et que depuis une trentaine d'années notamment, sous l'active impulsion de M. Hodgson Pratt, c'est par centaines que l'on compte chez nos voisins ces cercles populaires qui rendent au peuple de si grands services.

Inspiré par les idées si pratiques du *Working men's club*, M. Jules Siegfried a importé à Mulhouse l'œuvre si intéressante des cercles anglais et en quelques années, le *Cercle mulhousien* a donné les plus remarquables résultats. Quelques années après, M. Siegfried fondait au Havre le *Cercle Franklin*, destiné, dans sa pensée, à servir de type aux cercles d'ouvriers français et réunissant tous les avantages des cercles anglais : salles de conférences, de lecture, de jeux, de gymnastique, d'escrime, de billard.

M. Puaux aborde aussi la création des cercles catholiques d'ouvriers, qu'il ne saurait considérer comme se rattachant à l'œuvre sociale des cercles populaires. Les cercles catholiques doivent, selon les préceptes de leur création, « marcher à l'assaut de la Révolution et engager avec elle une lutte à bras le corps et mortelle ». C'est là une œuvre condamnée par les hommes de progrès qui doivent unir leurs efforts pour favoriser dans notre pays la fondation de cercles d'ouvriers, étrangers aux choses de la religion et de la politique, mais luttant contre l'influence funeste du cabaret et offrant au peuple des récréations saines dans un lieu de réunion qui deviendrait un centre de vie nouvelle et heureuse pour la famille ouvrière.

M. LYONNAIS déclare qu'il est partisan de la création de cercles populaires ; il explique que, dans le cours de l'année 1881, un certain nombre d'ouvriers du quartier des Batignolles et lui avaient organisé une grande réunion publique, à la salle Lévis, dans le but de porter cette question devant l'opinion publique. M. Hodgson Pratt, président de l'Union des cercles d'ouvriers d'Angleterre, prit part à cette réunion dont le succès fut très grand. Malheureusement, quand il fallut passer à la réalisation pratique, les difficultés furent si grandes que les initiateurs se virent dans l'obligation de remettre leurs tentatives à des temps meilleurs.

Cependant cette manifestation avait vivement frappé Gambetta, qui voulut avoir un travail sur la sérieuse organisation des cercles populaires. Dans l'esprit de l'illustre orateur, il était nécessaire de procurer des distractions saines et agréables aux ouvriers des grands centres, et principalement de Paris. Il voyait la réussite de ce projet en groupant les grandes personnalités républicaines dans un comité d'action pour la création de l'institution. Victor

Hugo, selon lui, devait être le président de ce comité. Quelques mois plus tard, la mort frappait Gambetta; son souffle puissant pouvait vivifier l'œuvre des cercles d'ouvriers; lui mort, il fallut abandonner le projet.

Aujourd'hui, grâce à l'Exposition, ce Congrès peut donner à cette question la solution si désirée par tous ceux qui s'occupent de la situation morale des ouvriers. M. Lyonnais déclare qu'il ne pouvait mieux faire que de lui apporter son modeste mais dévoué concours. C'est par le cercle bien organisé que l'on arrivera à procurer aux familles ouvrières, avec les déflassemens nécessaires, les moyens de se connaître, de s'instruire et d'élever leur niveau moral.

Par l'étude, par la discussion, par les conférences, on parviendra à mettre l'ouvrier à la hauteur des droits qu'il a à exercer. Suivant la parole de M. Hodgson Pratt, « le citoyen qui est électeur doit connaître les sciences qui gouvernent les sociétés ». C'est au cercle, ajoute l'orateur, que l'ouvrier acquerra la somme de connaissances nécessaires pour être un souverain éclairé. Que tous les hommes de cœur dont la situation sociale le permet se mettent résolument à l'œuvre, qu'ils appellent à eux tous les travailleurs de toutes conditions sans distinction de religion ni d'opinion politique et qu'ils fondent enfin des cercles populaires en France. Ils pourront se rendre le témoignage d'avoir fait une œuvre de pacification sociale pour le plus grand bien de ce pays.

M. Lourdelet expose que des tentatives ont été faites pour créer des cercles en faveur de la classe si intéressante des employés à laquelle M. Lyonnais semble ne point penser, car il ne vise que les ouvriers; ces tentatives n'ont pu répondre aux efforts des initiateurs. M. Leclerc, conseiller municipal, convaincu de l'utilité d'une semblable création, avait, il y a quelques années, aidé de ses capitaux quelques jeunes gens de magasins de nouveautés, et un cercle fut fondé rue du Louvre. L'utilité n'en fut pas bien comprise par ceux auxquels il était destiné; de son côté, M. Lourdelet, qui avait constaté à l'étranger les bienfaits de cette institution, a voulu créer un cercle qui, malgré ses sacrifices, aboutit à un insuccès. Il en donne plusieurs causes. Tout d'abord, la politique s'est installée au cercle et y a semé la discorde, puis les membres ont émis diverses prétentions : les uns voulaient jouer comme dans les grands cercles où le baccara est en permanence, d'autres ne voulaient point payer de cotisation; on s'est efforcé de multiplier les attractions pour amener et retenir les jeunes gens. M. Lourdelet avait groupé des élèves du Conservatoire, et il fit donner des concerts dont les programmes étaient défrayés par Mozart, Beethoven, puis des conférences faites par des orateurs en renom, de savants explorateurs; ces attractions, au contraire, faisaient le vide dans les salons qui ne se garnissaient que pour des récréations d'ordre très inférieur. Enfin, dit M. Lourdelet, il est une autre cause d'insuccès des cercles populaires, et celle-là est capitale : c'est l'impôt de 20 p. o/o appliqué aux cotisations; dans les cercles où l'on joue, la cagnotte permet ce prélèvement énorme sans qu'il nuise à la marche de l'établissement; dans les cercles populaires où de maigres cotisations forment toutes les ressources, cet impôt empêchera toujours de fonder des espérances sur leur existence.

M. E.-O. Lami répond qu'il ne faut point juger la question dans le champ étroit d'une application, mais au contraire la voir de haut et embrasser les ho-

rizons lointains que l'esprit découvre. Certes, il est fâcheux de constater l'insuccès de M. Lourdelet, et ses efforts devaient l'en garantir, mais c'est là un fait isolé, et pour le bien apprécier il faudrait se rendre compte de l'administration plus ou moins vigilante, plus ou moins disciplinée de l'association.

Il faut voir les cercles d'ouvriers ou d'employés comme un élément indispensable d'instruction sociale et de concorde fraternelle; M. E.-O. Lami estime que, bien dirigés dans un esprit très libéral, ils doivent rendre les plus grands services aux travailleurs et à ceux qui les dirigent; il cite des exemples encourageants pris dans l'étude faite à l'exposition d'Économie sociale. Partout où les patrons ont su organiser en faveur de leurs ouvriers, non seulement des institutions de prévoyance, mais des réunions ou cercles où les jeunes gens et les hommes peuvent se récréer, parfois avec leurs familles, où des sociétés musicales et de gymnastique ont été organisées, le caractère de l'ouvrier s'est très heureusement modifié, et en maints endroits on constate que, grâce à ces meilleurs rapports et aussi à un éxaussement social provoqué par ces institutions, par des conférences, des lectures et des jeux réconfortants, l'union et la concorde se substituent à la haine, l'estime et l'affection détruisent le sot antagonisme du capital et du travail.

M. LOURDELET répond qu'en principe, il n'est point opposé à la création des cercles populaires, mais que, au moins à Paris et dans le monde commercial, on ne trouverait aucun aide chez ces patrons, car il s'est heurté lui-même à des mauvais vouloirs qui témoignent de la part de quelques chefs de grandes maisons des sentiments peu bienveillants à l'égard de leurs employés.

M. PUUX dit que, après la communication de M. Lourdelet, la question reste entière; il ne s'ensuit pas d'un insuccès signalé que le principe de l'utilité soit détruit. En Angleterre, les débuts de l'institution ont eu à subir divers échecs; nous ne pouvons prétendre à une réussite immédiate; il s'agit de savoir si l'on peut, en France, créer des cercles populaires, et s'ils répondent à un besoin.

Il semble que la solution soit d'autant plus facile que déjà des éléments sont tout près à l'aide des sociétés musicales et de gymnastique.

M. BUSCARLET, président des Unions chrétiennes de jeunes gens de Paris, ne croit pas à l'impossibilité de créer des cercles, même à Paris; il en donne la preuve dans le succès incontestable de l'association qu'il préside; elle est rattachée à une vaste union qui comprend plus de 500,000 jeunes gens pour lesquels des cercles ont été fondés en Angleterre, aux États-Unis, en Suisse, en Suède, etc.; celui de Paris a débuté modestement; il occupe aujourd'hui un beau local, 4, faubourg Montmartre, presque au coin du boulevard, et il a pour membres des jeunes gens du commerce, de la banque, des étudiants et quelques ouvriers aisés; le caractère du cercle est surtout protestant, mais il admet les membres de toutes les religions; on s'efforce de procurer aux associés des avantages moraux et matériels, et beaucoup d'entre eux doivent d'honorables situations aux principes de solidarité et de protection mis en pratique par l'Union.

M. GAUTHIER rappelle qu'il a, au début de la République, avec d'autres jeunes gens, fondé à la salle d'Arras un cercle qui a fonctionné pendant dix

ans et qu'on ne pouvait y attirer des ouvriers qu'à la condition d'y faire des conférences politiques. Il fallut liquider, faute de ressources pécuniaires.

M. RÉMAURY n'est point surpris de quelques insuccès signalés à Paris, mais il croit qu'en province il y a de très sérieuses chances d'aboutir; il rappelle qu'à Ars-sur-Moselle, aux forges dont il était le directeur avant la guerre, un cercle d'ouvriers qu'il y avait fondé réussit d'une façon complète; les ouvriers accoururent en foule pour entendre les conférenciers qu'il faisait venir le dimanche.

M. LYONNAIS demande à ramener la discussion au principe de la question posée. Il ne s'étonne pas de l'insuccès de M. Lourdelet, non seulement parce que Paris offre tant de distractions et sollicite les ouvriers et employés de tant de manières, qu'il ne faut point attendre d'eux une grande assiduité au cercle; mais parce que le Cercle commercial s'était spécialisé et qu'un cercle, pour réussir, ne doit avoir aucune spécialisation; il doit recevoir des membres de toutes conditions, de tous métiers, de tous partis, de toutes religions. L'utilité des cercles est-elle démontrée? Ce n'est pas douteux. Aux insuccès dont les causes sont variées on peut opposer des succès complets, celui de Bolbec par exemple; il a été fondé avec le concours de quelques personnes bienveillantes, de notabilités politiques du département, et il rend les plus grands services.

M. LIMOUSIN appuie les conclusions du rapport, mais il ressort des observations qui viennent d'être échangées que l'institution a des chances diverses selon les milieux où elle sera fondée; Paris offre des difficultés assurément, mais il ne faudrait pas croire que pour éléver le niveau moral de l'ouvrier ou de l'employé, il soit nécessaire de lui faire entendre du Mozart ou l'inviter aux grandes manifestations de l'art; il faut déjà une éducation supérieure pour y goûter les sensations que donnent ces manifestations, mais il n'est point question ici de ces raffinements et on doit considérer le cercle comme un lieu de récréation aimable, saine, agréable, en même temps qu'un foyer d'instruction sans prétendre à des programmes élevés. En province, dans les petites villes, dans les campagnes, il est très facile de grouper toutes les familles qui se connaissent et on peut les amener à faire partie d'un cercle, et de le faire prospérer en payant une cotisation. Il est toujours mauvais de laisser croire qu'on peut recevoir sans donner; le cercle rend des services qui doivent être payés par ceux qui en profitent; ce qui est désirable, c'est d'y joindre le concours des personnes bienveillantes dont les fonds permettent de donner plus de confort et quelque superflu; si les patrons étaient tous animés des sentiments de celui que citait M. Lourdelet, on ne pourrait s'étonner un jour d'une explosion de colère bien légitime chez les travailleurs, mais les patrons amis de la classe ouvrière sont plus nombreux qu'on ne le croit et il n'est point impossible de grouper autour de l'initiative ouvrière ou autre des appuis chaleureux.

M. DUCRET croit aussi à l'utilité des cercles populaires; il ne doit pas être plus difficile de les établir que ne l'ont été les sociétés de gymnastique dont il a été parlé précédemment; tout début a ses difficultés; c'est ainsi que les sociétés de gymnastique n'ont rencontré tout d'abord qu'une certaine défaveur; on raillait les jeunes gens qui se livraient, disait-on, à l'acrobatie; mais avec

de la patience et de la volonté on a triomphé de toutes ces railleries et les sociétés ont fini par triompher des entraves premières; aujourd'hui les jeunes gens payent très bien leurs cotisations et donnent leur temps avec beaucoup d'entrain, il n'est donc point impossible de les amener à comprendre l'utilité des cercles populaires; mais, selon M. Ducret, il devrait être interdit, comme dans les sociétés de gymnastique, de s'occuper de politique.

M. LE PRÉSIDENT fait observer qu'à la suite de l'intéressante discussion qui a eu lieu, il lui paraît possible de mettre aux voix la résolution suivante qui est proposée :

Le Congrès, reconnaissant l'utilité des cercles populaires pour le développement social, moral et matériel des travailleurs, émet le vœu que des cercles de cette nature soient établis, non seulement dans les grands centres industriels et commerciaux, mais encore dans les agglomérations agricoles.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Après avoir arrêté l'ordre du jour de la deuxième journée, M. le Président déclare la séance levée.

DEUXIÈME JOURNÉE.

Le bureau est constitué comme la veille.

M. SIEGFRIED, Président, déclare la séance ouverte.

Lecture est donnée du rapport de M. HODGSON PRATT sur la deuxième question :

De la création, de l'organisation, du fonctionnement des cercles populaires.

M. HODGSON PRATT expose comment, au début du mouvement qui s'est produit en Angleterre pour le relèvement des classes ouvrières, quelques bourgeois éclairés ont procédé, pour procurer aux travailleurs des distractions avec les moyens d'instruction; ils s'adjoignaient quelques ouvriers capables et intelligents et par une action commune, des réunions publiques, des conférences, des brochures et des circulaires, ils saisirent l'opinion publique de la nécessité de fonder des clubs d'ouvriers et leurs efforts furent couronnés de succès.

Mais les premiers fondateurs avaient posé pour principe fondamental que tout club doit se gouverner par lui-même, qu'il devait par une évolution pratique, après avoir été fondé et administré par des personnes riches, échapper à toute influence bourgeoise et être administré par les ouvriers eux-mêmes, qu'ainsi l'honneur du succès ou la responsabilité de l'échec devrait être rejetée sur les membres du club ouvrier et que cela servirait à leur éducation.

Cette évolution, dit M. Hodgson Pratt, s'est heureusement accomplie et aujourd'hui les clubs d'ouvriers sont très sagelement administrés par les artisans, les travailleurs de tous genres qui se partagent le travail au moyen de comités ou sous-comités. L'objectif de ces clubs n'est pas seulement la distraction des membres ou ceux qui les fréquentent; ils s'occupent aussi de secours mutuels en cas de maladie ou de petit chômage, de crédit mutuel, d'épargne, d'achat de denrées, d'objets mobiliers et quelquefois même d'organisation politique et de réunion contradictoire.

M. BUSCARLET demande si l'impôt de 20 p. o/o qui frappe, en France, les cercles, existe en Angleterre.

M. HODGSON PRATT répond négativement et explique la vie intérieure des cercles d'Angleterre; quelques-uns renferment des associations s'occupant de diverses choses; d'autres ont un caractère nettement politique et aux élections soutiennent leur candidat.

M. TEISSIER DU Cros pense que le point de vue politique doit être écarté, car il peut amener des désordres dans la vie du cercle.

M. E.-O. LAMI estime qu'il ne faut pas se modeler sur l'Angleterre pour la fondation qui nous occupe; M. Hodgson Pratt nous apporte sa grande expérience qui peut nous guider, nous savons que c'est à son dévouement infatigable que les cercles anglais doivent leur réussite, mais le caractère, les mœurs, le tempérament des peuples diffèrent, et nous devons procéder différemment suivant l'objectif qui nous est propre. En effet, en Angleterre, le

suffrage universel n'existe pas comme chez nous, et nos voisins, bien inspirés, ont depuis longtemps, grâce à leurs cercles, puissamment aidé à l'instruction sociale du peuple en le préparant à la pratique de ses devoirs de citoyen; chez nous, au contraire, nous avons commencé par conférer au peuple les droits les plus étendus et nous avons complètement négligé de lui enseigner les devoirs qui lui incombent envers lui-même et envers la société; c'est une éducation tout entière à faire; le Cercle populaire doit être l'élément indispensable de cette sorte de rénovation sociale. Et en ce qui concerne la vie intérieure du cercle, le sujet de la discussion de ce jour semble se résumer à deux questions: Doit-on laisser les membres du cercle boire ce qu'ils veulent? Et peut-on admettre les discussions politiques et religieuses? Mais on ne peut assurément comprendre les cercles en France d'après un modèle quelconque; il faut s'inspirer des nécessités locales; il est clair, par exemple, qu'au point de vue des boissons alcooliques, la tolérance accordée à leur consommation présenterait moins de danger dans le Midi que dans les départements du Nord. Il faudrait donc laisser aux règlements des tempéraments particuliers.

M. HODGSON PRATT traduit en anglais pour ses compatriotes ce qui vient d'être dit et continue, comme à la séance précédente, à traduire toutes les communications de quelque importance, puis il répond à M. E.-O. Lami que les conditions d'électorat sont tellement abaissées en Angleterre que le suffrage universel y existe à fort peu de chose près.

M. PUAX rappelle que depuis la Révolution, le principe de l'association est devenu une grande force pour tous les groupements; que grâce à lui les sociétés populaires ont pu se fonder et se développer; les cercles catholiques d'ouvriers se sont multipliés, les sociétés de musique et de gymnastique ont de nombreux adhérents; il semble donc qu'en voyant les choses au seul point de vue français, les éléments ne manqueront pas et l'on pourrait constituer le noyau d'un cercle avec les sociétés orphéoniques ou de gymnastique.

M. GAGET cite l'exemple d'un vicaire qui a fondé à Boulogne-sur-Seine un cercle qu'il appelait « patronage » et dont le succès était très grand; les ouvriers y allaient en grand nombre; bien que dirigé par un ecclésiastique, il n'avait pas le caractère religieux des cercles catholiques; ce patronage était libre et gratuit et il était alimenté par des cotisations volontaires.

M. MOZET dit que les maçons tailleurs de pierre ont une réunion fondée par un abbé dans un sens très libéral et très tolérant et qui, dans ces conditions, rend les mêmes services qu'un cercle tout à fait neutre; c'est ainsi qu'il a été fondé là des cours de technologie qui réunissent jusqu'à 200 élèves.

M. HULOT, de Puteaux, cite aussi un cercle fondé à Puteaux par un abbé et dont les cours et conférences ont été très suivis.

M. LE PRÉSIDENT ramène la discussion au point spécial des consommations.

M. HODGSON PRATT explique qu'au début on avait refusé dans les cercles anglais toute consommation de boisson alcoolique, mais les ouvriers ont protesté, ils n'ont pas voulu être traités en mineurs et les règlements se sont départis de leur rigueur primitive; on a très justement pensé que l'ouvrier, pour l'honneur de son cercle, s'observerait assez pour ne pas aller jusqu'à l'abus.

M. BOUSSENOT fait remarquer que c'est en cela que le cercle a une action morale considérable. Au cabaret ou chez le marchand de vins, pour que l'ouvrier puisse passer sa soirée avec ses amis, il est obligé de renouveler sa consommation, il y est poussé par le débitant et cette absorption entraîne l'ivresse le plus souvent; au cercle, l'ouvrier n'a pas la même obligation, il peut même rester toute une soirée avec ses camarades sans rien prendre.

M. DENT, secrétaire général des *Working men's club and Institutes union*, prononce en anglais un discours que M. Hodgson Pratt traduit. M. Dent a été ouvrier lui-même et connaît bien les idées, les aspirations des ouvriers anglais; Il constate que l'ivrognerie a fait et fait encore des ravages considérables dans le peuple, que les cercles d'ouvriers ont eu pour but de la combattre et qu'ils y ont réussi dans une large mesure; on a fait appel aux sentiments de fierté, de dignité humaine des membres et l'on ne peut que se féliciter de la liberté qui leur a été donnée. Néanmoins les règlements condamnent l'ivrognerie et ordonnent l'expulsion des ivrognes.

M. LE PRÉSIDENT propose de passer au vote de la résolution.

M. LIMOUSIN voudrait que l'on précisât mieux ce qui a trait à la politique. En Angleterre, on a su habituer les membres des cercles à la discussion de questions politiques et religieuses; il faudrait admettre chez nous cette liberté de discussion, car les cercles doivent être des foyers d'éducation mutuelle.

M. DUCRET y voit un danger et rappelle qu'un article du code français défend aux associations de plus de vingt personnes de s'occuper de politique.

M. TAYLER, président du conseil des *Working men's club and Institutes union*, s'exprime en anglais et M. Hodgson Pratt explique que M. Tayler croit que la vérité n'a point de patrie, qu'elle est en France ce qu'elle est de l'autre côté du détroit et que le cercle d'ouvriers est une institution qui s'impose partout.

La discussion étant épuisée, M. LE PRÉSIDENT demande à M. Gustave Favre s'il désire que sa proposition d'hier soit mise aux voix comme amendement à la résolution proposée par le Rapporteur.

M. FAVRE déclare que cette dernière résolution lui donnant satisfaction, il retire sa proposition.

M. LE PRÉSIDENT met alors aux voix la résolution suivante :

Considérant que l'expérience faite en Angleterre comme aux États-Unis et dans d'autres pays a prouvé que les cercles populaires sont appelés à rendre les plus grands services, le Congrès estime que des cercles semblables, sans caractère politique ou religieux déterminé, devraient être créés en France;

Qu'il est désirable d'utiliser, comme base d'organisation, les sociétés de musique, de gymnastique et autres associations existantes;

Que le principe constitutif des cercles populaires doit être que tout cercle doit se gouverner lui-même et suffire à ses besoins.

Le premier paragraphe est voté à l'unanimité.

M. BOUSSENOT demande qu'on ajoute les syndicats professionnels au second paragraphe.

Plusieurs membres combattent cette proposition comme offrant un danger; les syndicats étant souvent des sociétés de combat, leur action dissolvante pourrait être à redouter.

Le deuxième paragraphe est adopté sans changement.
Le troisième paragraphe également.

L'ordre du jour appelle la discussion du troisième rapport : *De l'utilité d'une société centrale de propagande et d'organisation des cercles populaires*, présenté par M. C.-M. LIMOUSIN.

M. Limousin fait remarquer que les catholiques et les protestants ont seuls jusqu'ici, en France, formé des institutions pour la propagation des cercles populaires et que l'initiative laïque a fait défaut dans cet ordre d'idées; recherchant la cause initiale de cette institution toute moderne, il est conduit à montrer qu'en Angleterre les promoteurs des *Working men's clubs union* ont eu pour but d'arracher les ouvriers à l'ivrognerie. Ce fut d'abord une arme de moralisation; puis, comprenant que les vices sont le résultat d'une déviation de l'activité intellectuelle, les fondateurs des clubs d'ouvriers ont cherché à combattre la funeste passion de l'ivrognerie par l'instruction qui occupe l'esprit et engendre l'éducation.

Le caractère particulier de cette institution anglaise, c'est la neutralité religieuse absolue; nos voisins, essentiellement religieux cependant, ont pensé avec raison que le Cercle étant un centre de vie cordiale et fraternelle, il fallait en bannir la religion qui divise et fomente la discorde.

M. Limousin fait remarquer les avantages de l'*Union des cercles ouvriers anglais*, sorte de fédération qui forme une vaste famille ouvrière; elle a bien pour but la propagation et le perfectionnement de ces cercles, mais elle leur rend surtout de signalés services par son influence et sa féconde activité.

M. Limousin dit encore que l'un des bienfaits de ces cercles, c'est l'organisation des discussions entre leurs membres qui acquièrent ainsi ce que les Anglais appellent la *discipline d'esprit*, et il pense qu'une semblable éducation ne serait point inutile aux membres du suffrage universel français.

M. Dent demande à dire quelques mots sur l'influence que l'Union exerce en Angleterre sur le développement des cercles. Commentant le rapport de M. Hodgson Pratt, M. Dent insiste sur l'expérience faite aujourd'hui et qui démontre combien l'institution est indispensable pour enseigner à chaque citoyen la pratique de ses devoirs publics; mais il est des cercles comme de toute création utile, il faut en faire apprécier les bienfaits et vaincre l'indifférence; les difficultés n'ont point manqué au début, il a fallu la persévérance et la foi des promoteurs, pris pour la plupart dans la bourgeoisie éclairée; c'est par elle, par ses dons qu'on a pu fonder quelque chose de stable pour tous; lorsque l'institution est entrée dans les mœurs du peuple, que les cotisations ont été payées régulièrement, la classe aisée, qui avait soutenu les cercles, s'est effacée et les ouvriers, c'est-à-dire les membres, sont devenus les propriétaires des cercles qu'ils administrent eux-mêmes. L'Union les a en quelque sorte fédérés et moyennant une très minime cotisation par membre et par cercle elle offre à tous les cercles d'ouvriers anglais des avantages considérables, car elle est une force.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la résolution suivante, qui est proposée avec quelques modifications :

Le Congrès émet le vœu qu'il soit organisé en France une association sur le modèle des cercles d'ouvriers d'Angleterre, laquelle aurait pour but :

De grouper les cercles déjà existants;

De provoquer dans les centres industriels et de propager, jusque dans les villages, la création de cercles populaires ayant à la fois un caractère d'instruction, d'émulation, de repos et de distraction;

Desusciter les bonnes volontés, les devouements, la participation généreuse de toutes personnes bienveillantes;

De former tout d'abord un comité d'hommes résolus à créer cette institution en France et sous le nom d'*Union des cercles populaires de France*, de poser les bases du développement pratique de cette création.

Sont adoptés à l'unanimité :

Les 1^{er}, 2^e et 3^e paragraphes.

Le 4^e paragraphe donne lieu à une discussion sur l'emploi des mots et après différentes observations la phrase «la participation généreuse des patrons bienveillants» est remplacée par «la participation généreuse de toutes personnes bienveillantes».

Ainsi modifié, le paragraphe est adopté à la majorité, M. J.-M. Jean, représentant M. Dolge, des États-Unis, et quelques autres membres ayant voté contre.

Le dernier paragraphe est voté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT informe le Congrès que le bureau publiera, par les soins de l'administration, le compte rendu des travaux et prie chaque orateur d'envoyer au secrétaire, dans le plus bref délai, le résumé de ses discours ou communications.

M. DUGRET fait observer que le principe de la création des cercles populaires en France étant admis, il n'y a plus qu'à passer à l'action et il demande qu'il soit formé un comité chargé de réaliser les vœux émis par le Congrès.

M. LOURDELET pense que tous les membres du Congrès doivent être désignés pour former l'Union dont le Congrès vient de voter la fondation et propose qu'ils se réunissent ultérieurement.

Le Congrès à l'unanimité adhère à cette proposition et le bureau actuel est chargé de faire les convocations.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Hodgson Pratt et les membres étrangers qui ont assisté aux séances du Congrès et ont facilité ses travaux par leur expérience éclairée et le concours de leur parole autorisée; il remercie particulièrement M. Hodgson Pratt qui a consacré de longues années à cette question des cercles ouvriers et dont le noble dévouement est aujourd'hui récompensé par le plus grand succès; en apportant en France le résultat de ses études, il nous donne par ses précieuses indications un enseignement dont nous profiterons et pour lequel nous lui gardons une vive reconnaissance. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Comité d'organisation.....	3
Comité de patronage.....	4
Programme du Congrès.....	4
Première journée.....	5
Discours de M. Jules Siegfried, <i>Président</i>	5
Note de M. Gustave Favre.....	7
Rapport de M. Frank Puaux : Les cercles populaires, leur origine et leur utilité.....	9
Vote de la première résolution.....	13
Deuxième journée.....	14
Rapport de M. Hodgson Pratt : De la création, de l'organisation, du fonctionnement des cercles populaires.....	14
Vote de la deuxième résolution.....	16
Rapport de M. G.-M. Limousin : De l'utilité d'une Société centrale de propagande et d'organisation des cercles populaires.....	17
Vote de la troisième résolution.....	18

